

Direction : Social Santé Solidarité

Logement

REF : LOGT2008004

Signataire : David Rebuffel

OBJET :Création d'une commission municipale de désignation des candidats aux logements sociaux relevant du contingent communal

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles L 441 et suivants et R 441 et suivants,

Considérant la nécessité de préciser des modalités d'accès assurant la transparence et la collégialité dans l'attribution des logements sociaux relevant du contingent communal

A l'unanimité,

DELIBERE :

- ARTICLE UNIQUE : Approuve la création de la commission municipale de désignation des candidats aux logements sociaux relevant du contingent communal, les membres devant être désignés par arrêté du maire et fixe la composition comme suit, le maire étant président de droit :
- 1 représentant de la Caisse d'Allocation Familiale avec voix délibérative
- 8 conseillers municipaux avec une présentation proportionnelle et voix délibératives (4 de la majorité municipale «Changer à gauche pour Aubervilliers» – 2 du groupe «Communiste et citoyen tous ensemble pour Aubervilliers» - 1 du groupe «Union du Nouvel Aubervilliers» - 1 du groupe «Aubervilliers en marche pour le changement»).
- 1 personnalité qualifiée avec voix délibérative
- 4 représentants d'associations avec voix consultatives

Le Maire